

La Provincia di Torino – avec le service Relations et Projets Européens et Internationaux - travaille pour l'affirmation des droits de l'Homme et de la recherche de la justice grâce à sa coopération avec les autorités locales et régionales de chaque pays (article 2, paragraphe 3 du Statut).

Au sein de ce programme, l'organisation exprime la volonté de contribuer activement, notamment à travers les associations et les réseaux d'autorités locales, au développement de la paix, de la solidarité et du dialogue interculturel, social et économique au niveau international en réalisant des activités d'animation et de diffusion d'informations sur les initiatives et les projets de coopération décentralisée visant à affirmer les valeurs exprimées par la déclaration du millénaire de l'organisation des Nations unies.

De manière concrète, la Provincia s'est engagée dans la promotion des activités suivantes dans les Pays Tiers :

- évaluation et aide aux projets de coopération;
- transfert de savoir-faire;
- actions de soutien aux populations touchées par des urgences environnementales, sociales et sanitaires.

Les domaines d' intervention de la coopération décentralisée :

- solidarité internationale;
- coopération décentralisée avec les Pays Tiers;
- aide d'urgence et secours aux personnes victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés;
- éducation et sensibilisation de la communauté locale;
- assistance technique et contributions financières aux initiatives des tiers.

Bénéficiaires (présents sur le territoire de la Provincia) :

- autorités locales;
- organismes et institutions publiques et privés;
- Organisations Non Gouvernementales (ONG);
- consortiums, associations d'ONG et de bénévoles;
- organisations à but non lucratif reconnues d'utilité publique;
- écoles, universités et instituts culturels;
- forces économiques et sociales.

Instruments de mise en oeuvre :

- projets directement gérés;
- accords et protocoles d'accords;
- contributions financières et matérielles (médicaments, équipements divers);
- adhésions à des réseaux de collectivités locales de portée internationale.

La Provincia di Torino, afin de poursuivre ses objectifs de coopération décentralisée de manière plus incisive, a créé en 2004 en collaboration avec la ville de Turin, l'Agence de Coopération des Autorités Locales - www.acel.to.it - instrument en mesure de faciliter les relations internationales des entités membres en renforçant leurs compétences.

International and European Relations and Projects Department

tel. 0039 011 861 7650

fax 0039 011 861 7712

e-mail europa_cooperazione@provincia.torino.it